

Monsieur

J'ay icy et dire et devant sur a V. E.  
Comme les affaires gardera vont traitant le  
payement de l'Anriquet. Et J'ay mande  
sur au soir mon frere a Buisbaels emiers  
Adam Weyss. le frere de Vontor anier  
la patente de la ruse q' luy vint. Et  
q' d'un aidant Je luy delivray de main le trait.  
Car comme ie jurois de quoy ie n'ay 3000 ff  
comme on m'avoit fait promesse. apres  
il ont fait difficulté. Comme Je devay bien  
la cause a veiller. Apres au soir est  
arrivé ie le Receptor duquel homme q'  
doit delivrer et payer les 2700 ff, et  
ne tient a un' chose si n'est que obligation  
de nous le conto Jean n'est pas ie. Et  
a ce q' n'est possible. nous ne saurons  
obtenir la delivrance des deniers. d'ud  
Receptor. si nous n'avons ad' obligation  
pour l'antant d'ice bon mesaire, q' on fait  
delivrance qu'le soit. C'est icy. pour un  
grand temps. et par aventure si on tarde  
trop. q' n'est permis au' son fantasie  
comme il n'est degra anem en autres  
endroits. Et comme J'ay promis  
m'ay obligé de rendre les 2700 ff a la ville

1568. July 17

49

en dedans huit jours fontat de le rendre  
des deniers q' a receu raj en cette ville. ainsi  
lesquels ie fourniray l'entree de la somme totale  
de l'arrivage. Il plura la V E de  
mander un lettre par laquelle vous  
commande a mon frere de delivrer les  
1000 ff a la ville ou de les laisser  
Car autrement on perdra le Credit lequel  
pourra un autre fois estre adreste en un  
autre lieu. Et m'en fournir mon desbord.  
Par ailleurs Je supplie respectueusement que  
V E se mette tel ordre, comme appartient  
es depntes en dat de dix sept V E de  
l'année au moins l'uy. Il ont este a  
L'ingstien. mais il n'ont pas tenu  
le Mont a la maison.  
En cest endroit Je me recommande  
semblant a V E de pryer le  
Seul de la maintenir en sa perne  
de franchises 17. de Juller  
1608.

Le Roy  
Respectueusement  
Sesint et loyal  
Schwarz

Monsieur

à la poste d'Orange  
de Nassau  
le 20 de Mars 1678

